DEPARTEMENT DE L'AIN

COMMUNE de REVONNAS

PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION n°1

Plan de zonage
Après la Modification

Echelle 1/2 500

Approuvé le 4 mars 2005
Modification n°1 le 8 juillet 2021

Agnès Daily-Martin - Etudes d'Urbanisme - Le Mollard - 01160 Saint Martin du Mont - Tél / 04.74.35.54.35
Email : Adailymartin@gmail.com

LEGENDE

- Zone UA : Zone urbaine centre-village
- Zone UB : Zone urbaine périphérie centre-village et Sénissiat
- Zone UF : Zone urbaine emprise ferroviaire
- Zone 1AUa : Zone à urbaniser centre-village
- Zone 1AUb : Zone à urbaniser secteurs périphériques
- Zone 1AUc : Zone à urbaniser le long de la RD52
- Zone 2AU : Zone à urbaniser (sans équipements)
- Zone A : Zone agricole
- Zone N : Zone naturelle et forestière

- **Emplacement réservé**
- **Mixité sociale au titre de l'article L151-15 du code de l'urbanisme**
- **Espace Boisé Classé**
- **Bâti ponctuel à mettre en valeur (L151-19 du code de l'urbanisme)**
- **Eléments bâtis ponctuels à préserver au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme.**
- **Haies à protéger au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme.**
- **Arbres protégés au titre de l'Article L151-23 du Code de l'urbanisme.**
- **Espaces à protéger au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme.**
- 1 **Numéros des OAP**

N° de l'emplacement	Désignation de l'opération	Bénéficiaires
1	Aménagement de la RD 52	Commune
2	Réalisation de logements locatifs	Commune
3	Réalisation de logements locatifs	Commune
4	Aménagement d'une placette de retournement	Commune
5	Constructions, installations et aménagements pour services techniques, protection civile, activités de loisirs, sports, stationnement, espace public de loisirs et de rencontre	Commune
6	Création d'un cheminement piéton et préservation de la continuité écologique	Commune

- OAP n°1 – la zone 1AUa « Le Clos Vuitton »
- OAP n°2 – la zone 1AUb – Secteur « Les Condamines »
- OAP n°3 – la zone 1AUc – Secteur Côtière RD52 – limite Ceyériat
- OAP N°4 – les zones 1AUb et 1AUc – Secteur du chemin de Fortunas – Le coteau
- OAP n°5 – la zone 1AUb – Sénissiat
- OAP n°6 – la zone 1AUb - Secteur de la Bessonnière
- OAP n°7 – la zone UB - Secteur Chemin de Clouzat.
- OAP n°8 – la zone 1AUa - Secteur A la Goyette.

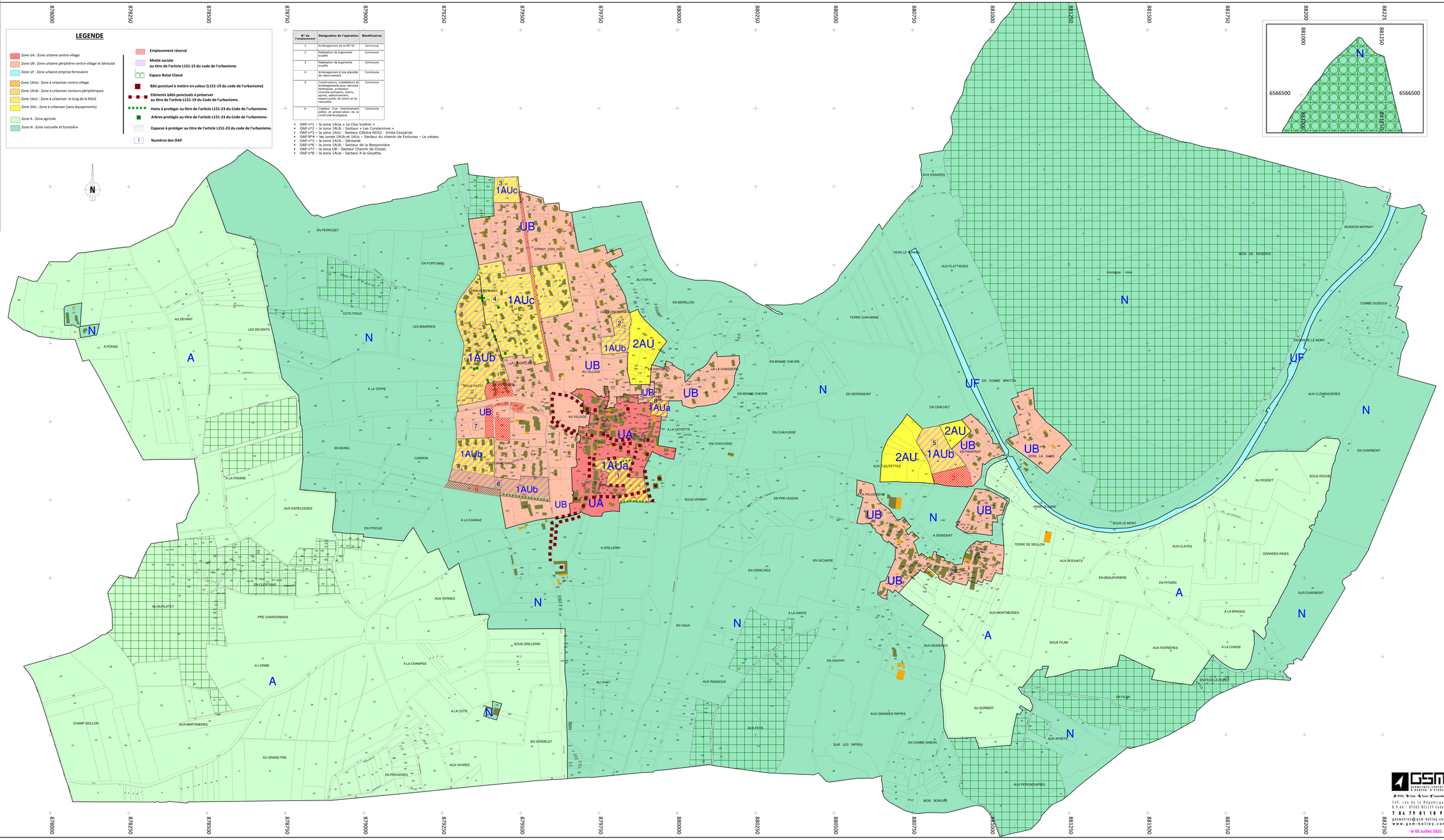

GSM
GEOMETRES-EXPERTS
& BUREAU D'ETUDES
Bellay Colas Tessier Andreolle
1 ter, rue de la République
B.P.66 - 01002 BELLEY Cedex
T 04 79 81 10 91
geometres@gsm-belley.com
www.gsm-belley.com

le 05 Juillet 2021